



Mamoudzou, le lundi 16 septembre 2024

Pôle pédagogique 2<sup>nd</sup> degré

L'IA-IPR EVS

Affaire suivie par :  
Christelle CHARRIER  
IA-IPR EVS

Tél : 06 39 29 45 12

Mél : IA-IPR.EVS@ac-mayotte.fr

À

Mesdames et Messieurs les Professeurs documentalistes  
s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

## Objet : note de liaison relative à la formation et à l'accompagnement des professeurs documentalistes

Afin de donner de la lisibilité et d'anticiper le fonctionnement des centres de documentation et d'information (CDI) pour assurer au mieux l'accueil des élèves, vous trouverez ci-dessous les informations relatives à la **formation et à l'accompagnement des professeurs documentalistes** au titre de l'année scolaire 2024-2025.

### 1. Formation

Les éléments constitutifs du plan de formation EVS 2024-2025 figurent en **annexe 1** de la présente note.

Sont joints à ce plan :

- le détail de l'offre de formation à destination des différents publics (**entrée par type de public, annexe 2**), les parcours étant construits en référence à la circulaire n° n° 2017-051 du 28-3-2017 relative aux missions des professeurs documentalistes ;
- le détail de l'offre de formation par dates (**entrée chronologique, annexe 3**).

Les professeurs documentalistes contractuels appartenant au public désigné sont automatiquement inscrits et n'ont aucune démarche à effectuer dans Sofia-FMO, application accessible à partir du portail de l'EAFC (<https://eafc.ac-mayotte.fr/>).

Tous les autres ont la possibilité de s'inscrire à trois actions de formation. Ils doivent pour ce faire se rendre dans Sofia-FMO, à partir du portail de l'EAFC (<https://eafc.ac-mayotte.fr/>) afin de s'abonner. Parallèlement à cette démarche, ils adresseront un courriel à Michael GERAUD, chargé de mission ([michael.geraud@ac-mayotte.fr](mailto:michael.geraud@ac-mayotte.fr)) dans lequel ils préciseront : nom et prénom, établissement d'affectation, actions de formation choisies en les priorisant de 1 à 3.

La plateforme M@gistere ([https://magistere.education.fr/local/magistere\\_offers/index.php](https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php)) offre par ailleurs un certain nombre de parcours de formation en libre accès, parmi lesquels **Enseigner dans le second degré, accompagnement à la prise de poste** (durée à distance 20 heures) qu'il est vivement recommandé de suivre lorsque l'on débute dans le métier, quelles que soient les fonctions exercées. Les professeurs documentalistes trouveront également des ressources spécifiques à leur métier sur les plateformes de **Fun Mooc**, de **Canope** et de **Canotech**.

**La tenue d'un portfolio** retraçant les sessions de formation suivies à distance viendra compléter le livret de suivi des contractuels.

## 2. Accompagnement des personnels contractuels

### 2.1. Néo-contractuels

Les professeurs documentalistes nouvellement nommés ont pu bénéficier d'un temps d'accueil institutionnel le 19 août 2024, de plusieurs sessions de formation programmées du 20 au 22 août 2024 et d'un temps d'immersion organisé les 27, 28 et 29 août 2024.

Ils bénéficieront tout au long de l'année d'un accompagnement assuré par un professeur documentaliste appartenant au PRVS selon les modalités suivantes :

Calendrier	Modalités d'accompagnement
Période scolaire 1 (de la rentrée aux vacances scolaires d'octobre)	Prise de contact avec le professeur documentaliste contractuel. Visite sur le terrain.
Période scolaire 2 (de la rentrée des vacances scolaires d'octobre aux vacances de décembre)	Visite sur le terrain
Période scolaire 3 (de la rentrée des vacances de décembre aux vacances de février)	En fonction des besoins, nouvelle visite.

**En 1<sup>ère</sup> année de contrat, les attendus sont les suivants** : maîtrise des outils de gestion (BCDI, logiciel d'appel), connaissance du fonds documentaire, commandes, rangement/classements des documents, accueil des élèves et posture professionnelle, travail avec les différents acteurs de l'établissement, conduite d'une séance pédagogique, calendrier annuel des actions.

Les néo-contractuels renseigneront régulièrement le **livret de suivi** qui leur a été remis en début d'année scolaire et le tiendront à disposition du PRVS et de l'IA-IPR EVS lors des actions de formation et des visites sur le terrain. **Un portfolio retraçant les sessions de formation suivies à distance** sera particulièrement apprécié.

Ces éléments seront pris en compte dans l'évaluation annuelle.

### 2.2. Contractuels 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année

Les contractuels 2<sup>ème</sup> année (C2) bénéficient d'au moins une visite sur le terrain.

Une fonction de veille est assurée par le PRVS pour les contractuels 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année en fonction des besoins des professeurs documentalistes.

Les attendus sont les suivants :

- **en 2<sup>ème</sup> année de contrat** : connaissance et analyse des indicateurs, aménagement des espaces, signalétique/circulation à l'intérieur du CDI, politique d'acquisition, conduite d'une séance pédagogique, travail en équipe (co-animation), rapport d'activité
- **en 3<sup>ème</sup> année de contrat et au-delà** : projet documentaire, partenariat, conduite d'une séance pédagogique (progressions, scénarii pédagogiques)

A l'instar des néo-contractuels, ils renseignent régulièrement le livret de suivi.

### 3. Accompagnement des personnels titulaires

En dehors des rendez-vous de carrière, les professeurs documentalistes titulaires ont la possibilité, dans le cadre des parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) de faire appel à l'IA-IPR EVS pour un accompagnement individuel.

Afin de faciliter l'organisation des visites sur le terrain, que ce soit pour les contractuels ou pour les titulaires, les professeurs documentalistes téléverseront leur emploi du temps [ICI](#) en respectant la nomenclature suivante : EDT\_NOM\_prenom\_RS2024.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.

Christelle CHARRIER